

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Patrick SAIRE
Pascale DUCLERMORTIER
Sébastien GUILLAUME
Aline MILLE
Perrine MOZET

Expert-Comptable Associé
Stéphane MAYET

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ENTREPRISE D'INSERTION
" AGICAC EI "**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
16, Bis avenue du Maquis des Glières
51470 SAINT MEMMIE

SIRET : 841 125 065 00018

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ENTREPRISE D'INSERTION
" AGICAC EI "**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

16 bis, avenue Maquis des Glières
51470 SAINT MEMMIE

SIRET : 841 125 065 00018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne Entreprise d'Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à :

- Vérifier la correcte évaluation des aides aux postes concernant les contrats d'insertion,
- Contrôler les opérations réalisées avec l'AGICAC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 juin 2024

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

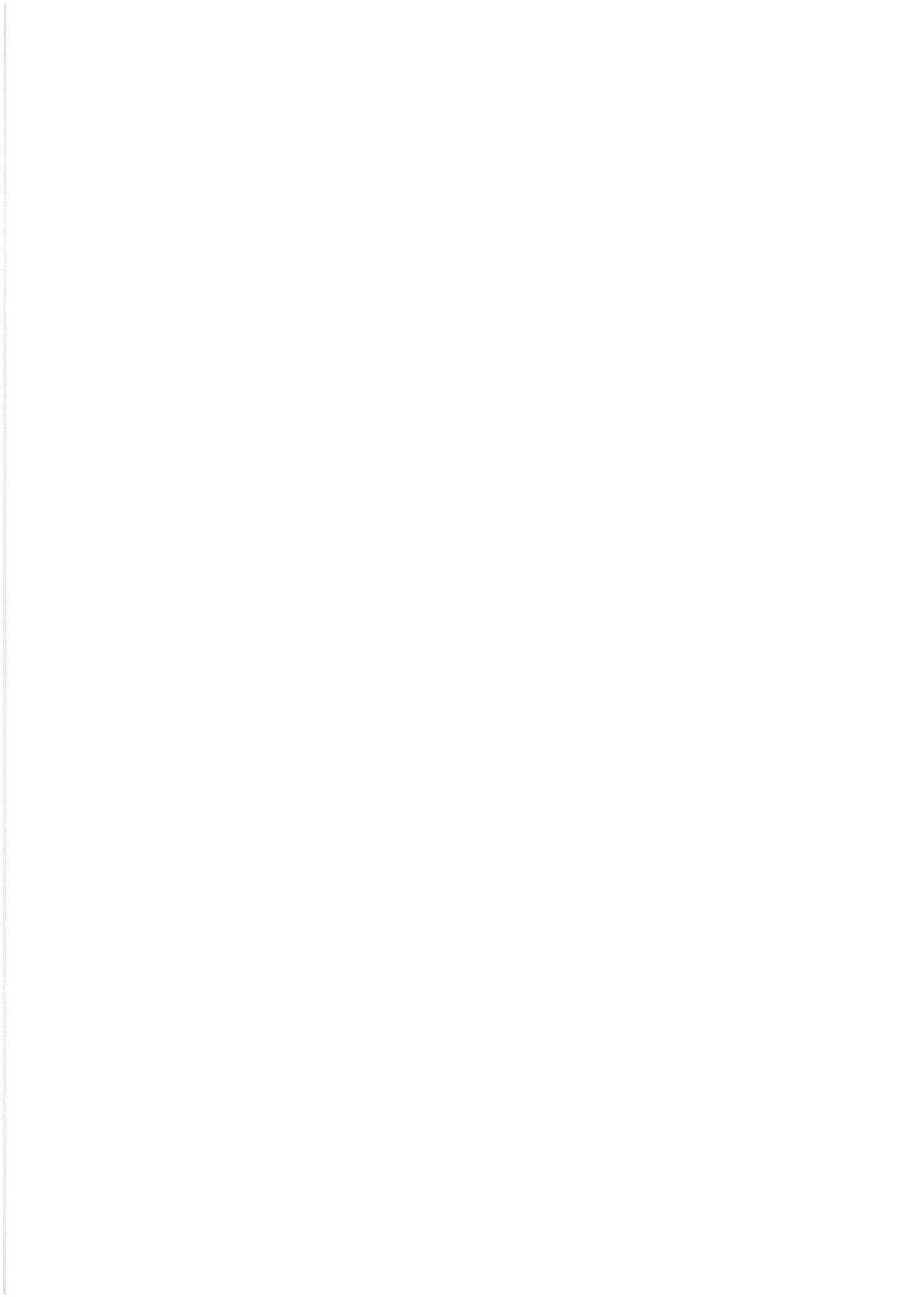
Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



AGICAC Entreprise Insertion

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	19 798	8 929	10 868	15 810
		TOTAL	19 798	8 929	10 868	15 810
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres					
	TOTAL					
Total II		19 798	8 929	10 868	15 810	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	28 380		28 380	34 674 11 220
		TOTAL	28 380		28 380	45 895
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	114 751 2 565		114 751 2 565	138 977 2 416
Total III		145 697		145 697	187 289	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		165 496	8 929	156 566	203 100	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



AGICAC Entreprise Insertion

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	121 948	108 891	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-36 827	13 056	
Situation nette (sous-total)	85 120	121 948	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	85 120	121 948	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 665	25 333
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	55 780	54 538
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 280
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	Total IV	71 445	81 152
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	156 566	203 100
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



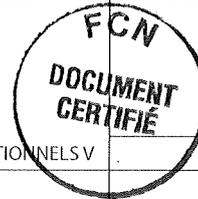
AGICAC Entreprise Insertion

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	124 873	287 211
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	58 212	136 059
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	145	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	5	5	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	183 237	423 276
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	93 934	119 281
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 485	12 648
	Salaires et traitements	102 955	247 520
	Charges sociales	11 290	28 886
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 942	4 651
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6	10	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	220 614	412 998
1. Résultat d'exploitation (=I)		-37 376	10 278

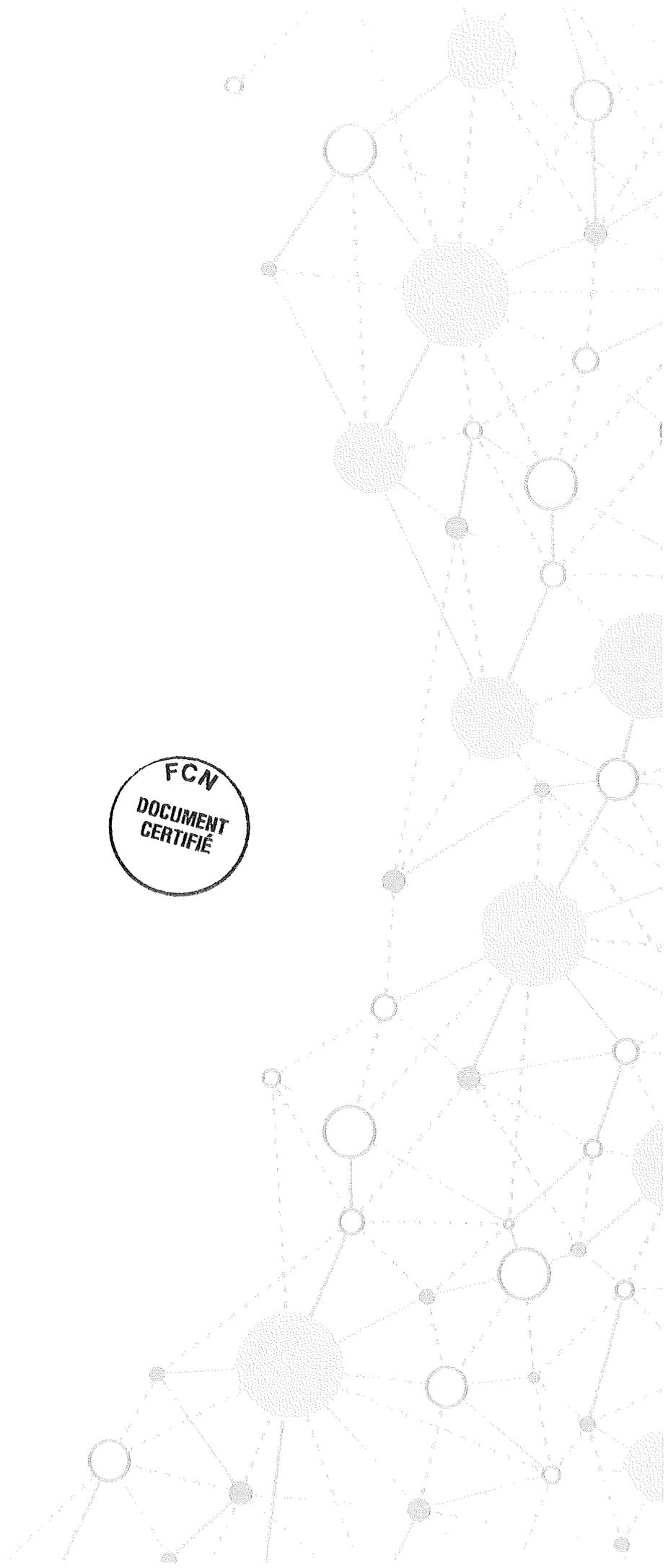


AGICAC Entreprise Insertion

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	138	33
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	138	33
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		138	33
3. Résultat courant avant impôt (I+III-IV)		-37 238	10 311
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	411	9 500
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	411	9 500
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 861 1 959
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		3 820
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		411	5 679
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			2 934
Total des produits (I + III + V)		183 787	432 809
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		220 614	419 752
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-36 827	13 056
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



Annexe





KPMG Entreprises
Bureau de Châlons-en-Champagne
14 avenue Général Patton
CS 90245
51010 Châlons-en-Champagne Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 26 65 17 15
Télécopie : +33 (0)3 26 67 76 85
Site internet : www.kpmg.fr

AGICAC EI

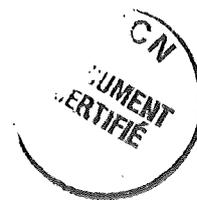
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31/12/2023
Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 15 pages



Table des matières

1	Objet social	2
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changements d'estimation	6
5.1.2	Corrections d'erreurs	6
5.2	Dérogations	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
6.2	Fonds propres	8
6.3	Provision pour risques et charges	8
6.4	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	8
7	Informations relatives au Compte de résultat	9
7.1	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	9
7.2	Honoraires des commissaires aux comptes	9
8	Informations relatives à l'effectif	10



1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- « - *L'aide aux personnes dans la recherche d'un emploi, avec comme support la création et le développement d'activités économiques notamment en matière de tri de produits recyclables,*
- *L'accompagnement professionnel et social de ces personnes, la conception de parcours d'insertion et l'organisation et l'animation de formations favorisant l'insertion professionnelle et la qualification,*
- *La participation aux dispositifs et actions du territoire pour l'insertion sociale et professionnelle, l'emploi et le développement local,*
- *La recherche et l'expérimentation d'initiatives concourant au développement de l'économie solidaire et de l'insertion par l'activité économique. »*



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'AGICAC EI est une Association Loi 1901, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) conventionnée par la Direccte-UD51 sous le N° EI 051 19 0005.

Elle a été créée en 2018 et a débuté son activité au 01/07/2018.

Les objectifs de la structure se déclinent selon les 4 axes du référentiel des SIAE :

- L'accueil et l'intégration
- L'accompagnement social et professionnel
- La formation des salariés en insertion
- La contribution à l'activité économique et au développement territorial : le support d'Insertion de l'AGICAC EI est une activité économique consistant à trier et valoriser les emballages ménagers au centre de traitement des déchets de la VEUVE. Elle facture à ce titre des prestations en tant que sous-traitant à l'exploitation de ce centre.



3 Description des moyens mis en œuvre

L'exercice 2023 présente la particularité de n'avoir que 5 mois de réelle activité car le donneur d'ordre a cessé son activité pour modification de la chaîne de production le 1er juin 2023.

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Ressources humaines : Au vu des événements ci-dessus, 4.50 ETP CDDI agents de tri et 0.50 encadrant technique à temps plein

Moyen matériel : notamment véhicules pour le transport des salariés en Insertion du siège vers le lieu d'activité.

L'AGICAC EI a son siège dans les mêmes locaux que l'AGICAC ACI, et partage avec celle-ci une partie des locaux, du personnel d'encadrement (Direction, Comptabilité, Conseillère en Insertion Professionnelle et Coordonnateur), et des coûts administratifs afférents. L'AGICAC ACI refacture donc à l'AGICAC EI sa quote-part d'utilisation de ces moyens, estimée au titre de 2023 à 76 186 €, auxquels s'ajoutent des refacturations à l'euro près d'achats effectués en commun.

Il est rappelé que l'AGICAC EI étant une **Entreprise d'Insertion**, elle est soumise aux Impôts commerciaux : TVA, CET, Impôts Société.



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2023 présente la particularité de n'avoir que 5 mois de réelle activité car le donneur d'ordre a cessé son activité pour modification de la chaîne de production du 1er juin 2023 au 26 février 2024.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.



6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé



6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	19 798			19 798
Immobilisations financières	0			0
Total	19 798			19 798

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions D'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 987	4 942		8 929
Immobilisations financières				
Total	3 987	4 942		8 929

Tous les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

6.2 *Fonds propres*

Les fonds propres sont constitués des excédents, nets des pertes, dégagés par l'AGICAC EI depuis sa constitution, et sont inscrits en Report à nouveau.

Ils ont augmenté sur 2023 de l'affectation de l'excédent de 2022 soit 13 056.85 €, et s'élèvent donc au 31/12/2023 à 121 948.03 €.

6.3 *Provision pour risques et charges*

Aucune provision pour risques et charges n'a eu à être constatée au 31/12/2023.

La provision pour indemnités de départ en retraite n'a pas été calculée eu égard à sa valeur non significative. En effet, le seul et unique salarié permanent présent au 31/12/2023 est entré courant 2020, et les salariés en insertion sont en CDD.

6.4 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.



7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Néant



7.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 780 € TTC	— 0
— Au titre d'autres prestations	— 0	— 0
— Honoraires totaux	3 780 € TTC	— 0

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Encadrant technique « permanent »	0.50
Employés en Contrat d'Insertion	4.50
Total	5.00

